

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.fr>

Numéro 131 du 8 juin 2007

Se mobiliser contre la réforme des universités que veut le gouvernement

Après le Pacte pour la Recherche, le gouvernement de Nicolas Sarkozy poursuit la transformation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Dès cet été, il entend poser une brique indispensable à son projet de réforme de l'Enseignement Supérieur en faisant voter dans la précipitation son projet de loi sur l'autonomie des Universités.

Il s'agit de renforcer une autonomie, dont le principe figure dans la loi depuis 1968, en changeant la « gouvernance » des Universités. Les Conseils d'Administration des Universités vont être « resserrés » sur une vingtaine de personnes comprenant des élus des personnels mais avec une plus forte proportion de personnalités extérieures (Etat, Collectivités territoriales et les Entreprises). Le Président élu par ce Conseil d'Administration aura des prérogatives renforcées avec cependant un contrôle toujours fort de l'Etat. En matière budgétaire, il pourra agir fortement sur les recettes (partenariat avec le privé, droits d'inscriptions,...) ainsi que sur les dépenses car il fixera les orientations d'un budget global, y compris en matière de recherche. Il aura la maîtrise de la gestion de l'immobilier (voire la propriété aux Universités) et jouera sans doute un rôle dans le recrutement des personnels dont les procédures seront simplifiées « dans le respect de leurs statuts » selon la Ministre. Le Président aura aussi la possibilité de moduler des éléments de la rémunération des personnels !

Cette loi ne sera connue que quelques jours avant son dépôt à l'Assemblée Nationale début juillet. Elle donne lieu à une concertation précipitée sans véritable débat avec les Universités et les Syndicats. Cette loi amorce une transformation de l'Enseignement Supérieur qui affectera aussi la Recherche. D'après les déclarations ces derniers mois de Nicolas Sarkozy et François Fillon, la réforme doit aboutir à terme à mettre les Universités en concurrence et à structurer 10 à 15 pôles universitaires à visibilité internationale qui regrouperont la grande majorité de la recherche académique. La direction du CNRS est tellement persuadée que ce changement aura lieu bientôt qu'elle va plus vite que le gouvernement et propose d'amorcer une politique de désassociation d'UMR que le gouvernement ne semble pas souhaiter dans l'immédiat !

Le vote de la loi cet été sera aussi suivi par l'ouverture rapide de 5 chantiers auxquels les syndicats sont conviés : l'amélioration de la vie étudiante, le statut des jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs (sans doute la revalorisation de l'allocation pour les doctorants, le post-doc de 5 ans, les CDD de l'ANR,...), des carrières attractives pour tous les personnels (sans doute avec des rémunérations individualisées), l'amélioration des conditions de travail (sans doute l'immobilier), la réussite des étudiants en licence.

Après l'entrevue de la FERC-CGT avec Valérie Pécresse notre Ministre, le SNTRS-CGT reste fondamentalement opposé à cette réforme. C'est pourquoi le SNTRS-CGT appelle les personnels de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur à s'informer, à débattre et à se mobiliser sur leurs revendications face à la politique du nouveau gouvernement. Il faut rassembler très largement pour faire barrage à cette politique.

Les personnels et leurs syndicats doivent s'organiser sur tous les sites universitaires pour exprimer leurs revendications. Les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche lancées par les Présidents d'Universités et de nombreuses organisations syndicales sont une occasion pour que les personnels expriment leur point de vue sur chaque site universitaire. L'action est évidemment une nécessité et doit intervenir dès que la mobilisation le permettra. La loi qui devrait être votée cet été ne sera qu'un premier élément de la réforme, d'autres éléments seront mis en place dans la durée. Si les personnels et leurs syndicats sont déterminés, ils peuvent obtenir le report du vote de la loi, empêcher les reculs et obtenir des avancées.

Villejuif le 7 juin 2007